



Liberté
Égalité
Fraternité

Service eau et risques
Unité Hydraulique et loi sur l'eau

Dossier suivi par : Véronique COLMANT
Tél. : 04 66 62 64 52
Mèl : veronique.colmant@gard.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer

Le Chef du service Eau et Risques
à

Préfecture du Gard
DCLC - SERGE
Bureau de la Réglementation Générale
et de l'Environnement
A l'attention de M. Terrade
3 rue guillemette
30 000 Nîmes

Nîmes, le **05 JUIL. 2024**

Objet : Projet d'élargissement du chemin des Bouillens - contribution à la procédure d'expropriation sur la commune de Codognan

Réf. : 30-2024-00147

PI : avis DDTM du 1^{er} mars 2021

Le projet sus-visé, adressé au service eau et risques pour avis, appelle de ma part les remarques suivantes :

Le chemin de Bouillens dont l'aménagement a été réalisé par le maître d'ouvrage Angelotti dans le cadre d'un dossier loi sur l'eau n° 30-2017-00401 relatif au lotissement « les allées de Coudourel » a été autorisé le 05/04/2018 et a fait l'objet d'un porter-à-connaissance 30-2022-00017 autorisé le 23 mars 2022.

Toute modification ou extension de ce chemin doit faire l'objet :

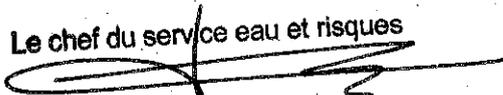
- d'un porter-à-connaissance, si elle est réalisée par le même maître d'ouvrage, en l'occurrence, Angelotti ou
- d'une demande de transfert de bénéficiaire et d'un porter-à-connaissance au titre de la loi sur l'eau article L214-3 du code de l'environnement si le maître d'ouvrage est différent de celui des autorisations antérieures délivrées.

Les objectifs à atteindre sont déjà définis dans l'avis du 1^{er} mars 2021 qui avait été émis sur ce projet d'élargissement (voir annexe jointe).

Le présent courrier n'est qu'un avis basé sur les éléments que vous avez transmis. Il ne constitue en aucun cas un récépissé de déclaration ou une décision d'autorisation.

Le service eau et risques se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant votre projet.

Le chef du service eau et risques


Vincent COURTRAY